

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 130 (2021-2026)
de Mme et MM. Pierre-Alain Perritaz (PS), Véronique Grady (PLR),
Jean-Marie Pellaux (Vert·e·s), Raphaël Fessler (Le Centre/PVL), Gérald Collaud (CG-PCS)
et Johan Dick (UDC)
demandant d'étudier la possibilité de mettre aux normes la buvette
de la piscine du Levant**

En séance du 23 avril 2024, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 130 de Mme et MM. P.-A. Perritaz, V. Grady, J.-M. Pellaux, R. Fessler, G. Collaud et J. Dick lui demandant d'étudier la possibilité de mettre aux normes la buvette de la piscine du Levant.

Résumé du postulat

Les auteurs du postulat se sont aperçus que le Conseil communal a décidé de ne pas mettre aux normes (sanitaires, cuisine, etc.) la buvette de la piscine du Levant. Ils estiment que cette buvette était un endroit très apprécié des habitant·e·s du quartier. Elle était très importante pour la cohésion sociale car, notamment, de nombreux seniors s'y rencontraient. Les clients nageurs aimaient aussi venir boire un verre après leurs entraînements. Les parents d'élèves avaient du plaisir à venir voir leurs enfants depuis la buvette, etc. Les auteurs demandent donc au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre aux normes exigées cette buvette et de la remettre en location.

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal tient à rappeler les faits suivants:

Après plus de cinquante ans passés à gérer la buvette de la piscine du Levant, M. André Folly a décidé de cesser son activité au 30 juin 2023. Une fois la nouvelle connue, les Services des sports et des finances se sont rendus sur place pour effectuer un état des lieux dans l'optique de pouvoir éventuellement trouver un repreneur avec lequel conclure un nouveau contrat de bail.

La visite a fait état que l'établissement n'était plus aux normes ainsi qu'en mauvais état d'entretien général. Par ailleurs, le tenancier avait précisé que de nombreux équipements n'étaient plus fonctionnels. Le constat qu'avait fait les deux Services était que l'objet ne pouvait plus être reloué en l'état.

Ce constat a ensuite été renforcé par le fait que des travaux très importants auraient dû être entrepris pour remettre l'établissement aux normes actuelles. Comme aucun budget d'investissement n'était planifié ou voté, il avait été décidé de réfléchir à une réaffectation de l'espace après le départ de M. Folly.

Cette réaffectation s'est concrétisée par l'évacuation du matériel personnel du locataire puis par la réalisation de travaux de rafraîchissement de l'espace comprenant notamment le démontage du bar, la réfection de carrelage ou de peinture abîmés par le temps.

L'objectif de ces travaux était de pouvoir continuer de proposer à la clientèle un espace intérieur chauffé accessible lors des cours de natation. En effet, comme le soulignent les auteurs du postulat, le lieu est prisé par les enseignants ou parents d'élèves lors des leçons scolaires. En ce sens, les tables et chaises ont été conservées et deux distributeurs automatiques installés. L'un propose divers snacks et boissons fraîches (hors boissons énergisantes) et l'autre des boissons chaudes telles que café, thé ou chocolat chaud. Ces distributeurs sont actuellement gérés par une entreprise externe qui s'engage à reverser à la Ville une part des éventuels bénéfices réalisés. Il est à noter que la Ville n'a pas à payer de location pour ces distributeurs, mais elle doit fournir un accès à l'eau et à l'électricité.

Initialement, cette solution était prévue de manière temporaire, uniquement pour la saison 2023-2024. En effet, l'idée de base était de prévoir pour le budget 2024 un montant d'investissement en catégorie II pour assainir l'ensemble de la buvette. Néanmoins, le Conseil communal a décidé de ne pas prévoir ce montant et de pérenniser la solution exposée ci-dessus. En effet, il n'a pas été jugé pertinent d'entreprendre des travaux importants alors qu'un projet de nouvelle piscine couverte est en cours avancé d'études.

Le Conseil communal précise que le fait de ne pas proposer de repreneur des locaux et d'affecter les lieux comme proposé ci-dessus, constitue une perte locative annuelle de CHF 21'900.-. Toutefois, les coûts d'investissement pour la rénovation de la buvette seraient disproportionnés si l'hypothèse d'une fermeture de la piscine du Levant était envisagée avec l'implantation de la nouvelle piscine H₂lÉO. Toujours dans cette optique, un contrat de bail commercial de durée déterminée et non-renouvelé remet largement en question la possibilité de relouer les lieux avec succès.

Afin de tout de même offrir ce lieu à la clientèle ou à des associations, le Conseil communal a souhaité rendre possible la location de l'espace, par exemple pour des séances de comité ou des petits événements. Des essais ont été menés dans le courant des saisons 2023-2024 et 2024-2025.

Le retour d'expérience sur les diverses utilisations de l'espace buvette de la piscine du Levant met en évidence son rôle important dans la vie du quartier et son potentiel de dynamisation. L'association de quartier Jura-Torry-Miséricorde (JTM) y a notamment tenu plusieurs séances de comité, favorisant ainsi les échanges et la cohésion entre ses membres. Dans le cadre d'un projet de redynamisation de la cafétéria, l'association, en collaboration avec la Ville, a lancé un concours photo dont les œuvres sélectionnées feront partie d'une exposition permanente sur place. Par ailleurs, l'espace a également servi de point de repli pour les activités de LivrEchange, qui y a installé temporairement sa bibliothèque de rue en cas d'intempéries entre mai et octobre 2024.

Enfin, les retours des usagers, qu'il s'agisse des parents, des élèves, des clubs sportifs ou des enseignants ont permis d'identifier des axes d'amélioration et de confirmer l'importance de cet espace comme lieu de rencontre et d'échanges pour la communauté locale. C'est d'ailleurs sur la base d'échange avec la clientèle que plusieurs aménagements complémentaires ont été réalisés afin de rendre l'espace buvette de la piscine du Levant plus accueillant et convivial. L'installation de plantes a permis d'apporter une touche de verdure et de fraîcheur, contribuant à une atmosphère plus chaleureuse. Des autocollants décoratifs ont été ajoutés pour égayer l'espace et lui donner une identité visuelle plus dynamique. De plus, l'ajout de tables hautes a favorisé des échanges plus spontanés entre les usagers, offrant une alternative aux assises traditionnelles. Dans la continuité de ces améliorations, l'installation prochaine de tableaux et d'un écran d'information viendra enrichir l'espace, facilitant ainsi la diffusion d'informations et d'événements en lien avec la buvette et la vie du quartier. Ces aménagements participent à la redynamisation du lieu et renforcent son attractivité auprès des habitants et des visiteurs.

L'optimisation de l'espace vacant autour de la buvette a également permis d'aménager de nouveaux espaces fonctionnels répondant aux besoins des usagers et aux normes de l'infrastructure. En particulier, un local premiers secours est en phase d'installation à proximité de la piscine, garantissant ainsi une meilleure prise en charge des éventuelles interventions de premiers secours. Cet aménagement en bonne et due forme permet d'améliorer la sécurité des nageurs et des visiteurs en assurant une présence rapide et efficace en cas de besoin. Cette initiative s'inscrit dans une volonté globale d'optimisation des infrastructures du site, tout en veillant au confort et à la sécurité de tous.

Conclusion

Le Conseil communal constate que la solution proposée permet de préserver la fonctionnalité de l'espace sans nécessité d'investissement majeur pour une durée temporelle restreinte. Il juge qu'une mise aux normes de cet espace serait disproportionnée, d'autant plus qu'il est prévu d'aménager ce type d'espaces dans la future nouvelle piscine.

Le postulat n° 130 est ainsi liquidé.